



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 AVRIL 2024

Nombre de membres :

En exercice : 15
Présents : 8
Pouvoirs : 1
Absents excusés : 2
Absents : 5
Votants : 9

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE LE VINGT-CINQ AVRIL à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 17 AVRIL 2024, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. François BARBIER, Mme Elisabeth MOLLARD, M. Jean-Luc MATTEL, Mme Gaëlle BLANCHARD, M. Michel BELIN, M. Bertrand DOLIGEZ, Mme Noëlle GRAVAUD, Mme Marielle MERMOUD.

ABSENTS EXCUSES : M. Michel BOUVARD (donne pouvoir à Michel BELIN), Mme Marie-Noëlle LAVERTON.

ABSENTS : M. Jean-Christophe DOMINGUEZ, M. Florian GIBIER, Mme Peggy LE BRUCHEC, M. Etienne JACQUET, M. Antoine BOISSET.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT D'AVENIR ET DE SOLIDARITE (CDAS) - ANNEE 2024 - SECURISATION DU CHEMINEMENT PIETON ENTRE LE PONT DES LOYERS ET LE LAY DEL2024-45

Rapporteur : Michel BELIN

La commune des Contamines-Montjoie s'est engagée dans une démarche de sécurisation de ses itinéraires de cheminement piétons et cyclables dans le cadre de son schéma de mobilité douce ainsi que de la mise en place d'une signalétique directionnelle dynamique.

Pour ce faire, une aide financière au titre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS) pour l'année 2024, peut être sollicitée auprès du Conseil Départemental de Haute Savoie.

La sécurisation du cheminement piéton du secteur entre le pont des Loyers et Le Lay et qui **concerne une route départementale en agglomération**, passera par les objectifs suivants :

- poursuivre la sécurisation des piétons par l'aménagement de cheminement dédiés et sécurisés (linéaire protégé par un trottoir d'une largeur de 1,5m) ;
- une signalétique adaptée pour améliorer la visibilité.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 161 338,00 euros HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Pour : 9	Contre :	Abstention :
-----------------	-----------------	---------------------

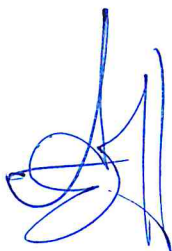
Article 1 : DE VALIDER la demande de subvention auprès du Haute Savoie au titre du **CDAS 2024** et **DE SOLLICITER** une pour un montant de 129 070,40 euros.

Envoyé en préfecture le 29/04/2024
Reçu en préfecture le 29/04/2024
Publié le
ID : 074-217400852-20240425-DEL2024045-DE

Article 2 : DE PRECISER que la collectivité s'engage sur la part d'autofinancement restant à sa charge à hauteur de 20%.

Article 3 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document en rapport avec ce dossier.

En Mairie, le 25 avril 2024
Le secrétaire de séance,



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Affichée le
Acte certifié exécutoire le
Télétransmis en sous-préfecture le
Publié le

En Mairie, le 25 avril 2024
Le Maire,
François BARBIER

